

Accord UE/Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama: accord de dialogue politique et de coopération, à l'exception de son article 49, paragraphe 3

2012/0219A(NLE) - 16/12/2013 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport de José Ignacio SALAFRANCA SÁNCHEZ-NEYRA (PPE, ES) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord de dialogue politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les républiques du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama, d'autre part, à l'exception de son article 49, paragraphe 3.

La commission parlementaire recommande que le Parlement européen donne son approbation à la conclusion de l'accord, ce dernier étant destiné à :

- consolider le dialogue politique et le processus de coopération économique engagé dans le cadre du dialogue de San José instauré en 1984 et relancé à Florence en 1996 puis à Madrid en 2002 ;
- renforcer le programme de coopération régi par l'accord-cadre de coopération entre la Communauté européenne et les républiques concernées ;
- promouvoir le développement durable des deux régions ;
- instaurer une coopération sur la question des migrations et préparer la mise en place de nouvelles initiatives pour la poursuite d'objectifs communs et l'établissement d'une base commune dans des domaines tels que l'intégration régionale, la réduction de la pauvreté et la cohésion sociale, le développement durable, la sécurité et la stabilité régionales, la prévention et le règlement des conflits, les droits de l'homme, la démocratie, la bonne gouvernance, les flux migratoires et la lutte contre la corruption, l'immigration clandestine, le terrorisme, les stupéfiants ainsi que les armes légères et de petit calibre...